



FORMULAIRE – ATTESTATION DE RETRAIT D'UNE PISCINE

La ou le propriétaire qui a retiré sa piscine en 2023 ou antérieurement peut bénéficier d'un crédit de la taxe piscine pour l'année en cours. Pour ce faire, la personne doit remplir le formulaire d'attestation de retrait de piscine avant le 15 juin 2024.

Pour tout retrait de piscine effectué en 2024, il est impératif d'adresser une demande de permis au [311](tel:311) par courriel ou par téléphone.

PROCÉDURES :

1. Veuillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le compléter.
2. Veuillez remplir tous les champs demandés à l'écran du formulaire et l'imprimer au besoin.
3. Veuillez ensuite nous retourner le formulaire complété par courriel à taxation@v3r.net ou par courrier à l'adresse suivante : Direction des finances, Ville de Trois-Rivières, 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3.

La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit d'effectuer des vérifications notamment en visitant l'immeuble où la piscine a été retirée.

INFORMATION SUR L'IMMEUBLE :

Numéro de matricule

Nom et prénom du/des propriétaire.s

Nom

Prénom

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Numéro de téléphone

Courriel



INFORMATION SUR LE RETRAIT DE LA PISCINE:

Afin de retirer la taxe payable pour une piscine installée sur un immeuble desservi par le réseau d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières, la piscine doit être retirée au plus tard le 15 juin 2024. Après cette date, la taxe payable sera retirée, mais pour l'année suivante.

Date du retrait de la piscine :

JJ/MM/AA

DÉCLARATION DE LA OU DU PROPRIÉTAIRE :

J'atteste être la ou le propriétaire de l'immeuble

J'atteste que les renseignements précédents sont exacts, complets et que la piscine a bel et bien été retirée

DEMANDEUR :

Nom du demandeur :

Date :

JJ/MM/AA

Pour envoi par courriel : taxation@v3r.net

* Ne pas oublier de joindre le formulaire au courriel

À l'usage exclusif de la Direction des finances

Demande reçue le _____